

# ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

LE CFPPA DE MARMILHAT EST RÉFÉRENCÉ SUR LA  
PLATEFORME FRANCE VAE POUR ACCOMPAGNER LES  
CANDIDATS DES CERTIFICATIONS DU MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE



## OBJECTIFS

- La VAE est un droit individuel qui permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle sans avoir à suivre un cursus de formation, en faisant valider une expérience professionnelle par un jury indépendant et comportant des professionnels.



Taux de satisfaction : **4/5**

Taux de réussite à la validation totale : **70%**

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Étude de faisabilité
- Planification individualisée
- Rendez-vous de 1H à 3H, une à deux fois par mois
- Présentiel, à distance ou mixte

## PLATEAUX TECHNIQUES

- Salles informatiques
- Un CdR (Centre de Ressources) et un CDI (Centre de Documentations et d'Informations)

## QUELS DIPLÔMES



Le centre détient l'expertise sur les diplômes du Ministère de l'Agriculture

Toutes les certifications du Ministère de l'Agriculture :

- Certification d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPa)
- Brevet d'Étude Professionnelle Agricole (BEPA)
- Brevet Professionnel (BPa ou BP)
- Baccalauréat Professionnel (Bac Pro)
- Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSa)

Dans les secteurs de :

- La production : agriculture, aquaculture, arboriculture, horticulture
- La transformation : industrie agro-alimentaire, bio technologie, laboratoire
- La commercialisation
- Les services
- L'aménagement de l'espace et la protection de la nature : forêt, jardins et espaces verts, protection de la nature
- Les équipements pour l'agriculture
- Les activités hippiques
- L'élevage et les soins aux animaux

## ACCÉDER À L'ACCOMPAGNEMENT

En fonction de la demande : Possibilité d'établir un plan de formation avec les modules ou les blocs de compétences souhaités.

Conditions d'admission Prérequis	Avoir une expérience professionnelle en rapport avec le diplôme
Financement (OCAPIAT et autres OPCO)	<ul style="list-style-type: none"><li>• France VAE</li><li>• Mon CPF</li></ul>
Durée	L'accompagnement se déroule dans un bureau privé au CFPPA, avec 12 H d'entretien individuel. Les rendez-vous sont fixés en accord avec l'accompagnateur.

*\*Durant l'année 2024, la VAE évolue. Selon les diplômes, l'accès la VAE peut se faire sur le portail France VAE (décret du 27/12/2023)*

## PROCÉDURE

Présentation d'un dossier de recevabilité à la DRAAF qui validera la recevabilité du diplôme pouvant être préparé par la VAE.

Possibilité d'un accompagnement dans la préparation du dossier.

Présentation du référentiel, aide à l'appropriation du dossier, analyse de l'expérience, choix d'activités significatives, appui à la rédaction du dossier, préparation au jury.

Le dossier terminé est envoyé à un jury qui convoquera le candidat pour un entretien.

Suivi post jury : accompagnement dans la suite du parcours (formation complémentaire)

1. ACCUEIL - INFORMATION

2. INSCRIPTION FRANCE VAE

3. RECEVABILITÉ PAR LE MINISTÈRE

4. ACCOMPAGNEMENT

5. JURY

*Si non validation totale*

6. POST JURY

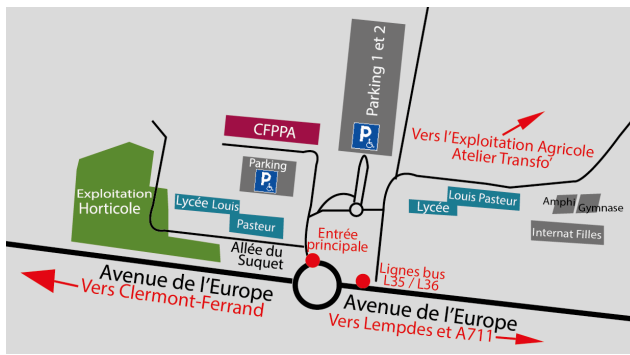
## LE CENTRE

Situé à proximité de Clermont-Ferrand le CFPPA de Marmilhat, regroupe depuis 2019 la formation professionnelle continue et la formation par apprentissage.

Il prépare aux différents métiers de la filière agroalimentaire, paysage, agricole, fleuriste, plantes aromatiques et médicinales, commerce et animalier.

Il est également possible de se former à certaines réglementations, comme le Certiphyto.





Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, conformément à la réglementation en vigueur.

## Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole



Allée du Suquet - BP 70024  
63370 Lempdes



vae.cfppamarmilhat@educagri.fr  
www.marmilhat.fr



Tel : 04 73 91 63 04

Resp. VAE : Candice BORDINAT  
candice.bordinat@educagri.fr

Suivez-nous sur :



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



SITE  
ACCESSIBLE



Actualisé le : 02/04/2026